CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-17 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI PERSONNALISÉ POUR LES GROS CONSOMMATEURS

Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président de la régie eau potable expose au conseil communautaire que la Communauté de Communes HAUT VAL DE SÈVRE a pour projet la mise en place d'un suivi personnalisé pour les gros consommateurs d'eau potable.
L'action vise à permettre aux 20 gros consommateurs déjà identifiés de disposer d'une information quotidienne sur leur consommation et d'être rapidement informés en cas de consommation anormale.
La démarche repose sur trois étapes complémentaires : INFORMER → ALERTER → AGIR

- Informer quotidiennement l'abonné de sa consommation et de son débit minimum nocturne ;
- Alerter automatiquement en cas de dépassement du seuil prédéfini ;
- Agir rapidement afin de rechercher et, le cas échéant, supprimer l'origine de la consommation anormale.

Cette démarche doit permettre de limiter les consommations inutiles liées notamment aux fuites sur les réseaux privés et de contribuer ainsi à la réduction des prélèvements sur les ressources en eau du territoire.
Localisation : Saint Maixent l'Ecole, Azay le Brulé, Augé, Saivres, Exireuil, Nanteuil, Sainte-Eanne, Souvigné, Romans et Saint Martin de Saint Maixent.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Fournitures et prestations	33 090.00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne – 80%	26 472.00 €
		Autofinancement	6 618.00 €
Total	**33 090.00 €**	**Total**	**33 090.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président de la régie eau potable, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 26 472.00 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,